

Beauharnois ; compagnie du chemin d'embranchement de Harvey ; compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Érié ; compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph ; compagnie du chemin de fer de Massawippi ; compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec ; compagnie du chemin de fer d'Arthabaska et Wolfe ; compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud ; compagnie du chemin de fer de l'Union Jacques-Cartier ; compagnie du chemin de fer de Teeswater et Inverhuron ; compagnie de chemin de fer et de navigation d'Oshawa ; compagnie du chemin de fer de Chicoutimi et du lac Saint-Jean ; compagnie du chemin de fer Grand Oriental ; compagnie du chemin de fer d'Ontario et du Pacifique ; compagnie du chemin de fer de Caraquet ; compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et des Basses Laurentides ; compagnie du chemin de fer de la vallée de Saint-Jean et de la Rivière-du-Loup ; compagnie du chemin de fer du lac Témiscamingue ; compagnie du chemin de fer de Carillon et Grenville ; compagnie du chemin de fer d'embranchement sur Minudie ; compagnie de colonisation et de chemin de fer du lac Témiscamingue ; compagnie du chemin de fer de Leamington et de Sainte-Claire ; compagnie de chemin de fer et de houille de Cumberland ; compagnie du chemin de fer de Jonction de Montréal et du lac Champlain ; compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean ; compagnie du chemin de fer de Témiscouata ; compagnie du chemin de fer de la vallée Cornwallis ; compagnie du chemin de fer Central de la Nouvelle-Ecosse ; au chemin de fer de la vallée Tobique ; pour un chemin de fer de Woodstock vers Centreville ; pour un pont de chemin de fer sur le fleuve Saint-Laurent, à Coteau-Landing ; à la compagnie du chemin de fer du lac Érié, Essex et Détroit. Présentés à la Chambre des communes le 21 juin 1887, par l'honorable J. H. Pope..... *Pas imprimés.*

81. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mai 1887—Copie de toute correspondance échangée entre M. Vankoughnet, ou aucun autre officier du département des Affaires des Sauvages, et le rév. M. James Robertson, surintendant des Missions Presbytériennes, relativement à l'administration des Affaires des Sauvages, et à la conduite des employés du gouvernement au Nord-Ouest, et de toute autre correspondance s'y rattachant. Présentée à la Chambre des communes le 22 juin 1887.—*M. Somerville*..... *Pas imprimée.*
82. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mai 1887—Copie du rapport de W. Pearce, arpenteur fédéral, sur la réserve des sources de Banff ; de toutes réclamations présentées relativement à la propriété des dites sources, et de toutes demandes d'indemnité faites pour n'avoir pu prendre possession des dits terrains ; et de toute correspondance et papiers se rapportant à telles réclamations. Aussi, un relevé détaillé de toute dépense se rapportant à la rétention de Banff ou à toutes prétentions à la propriété des dites sources. Aussi, un état de toutes licences ou répartitions de terrains pour construction d'habitations, exploitation minière, ou autres fins, déjà octroyées sur la dite réserve. Présentée à la Chambre des communes le 22 juin 1887.—*M. Casey*..... *Pas imprimée.*
83. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 25 avril 1887—Copie de toute correspondance échangée entre le département de l'intérieur et le gouvernement de la Colombie-Britannique touchant les terres tenues en fidéicommis dans l'Île de Vancouver par le gouvernement de la Puissance pour la compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo en vertu des dispositions de l'Acte de 1884 relatif à la convention avec la Colombie-Britannique. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le département de l'intérieur et la compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo ou aucune personne agissant en son nom au sujet des dites terres de chemins de fer. Aussi, copie de toute correspondance avec aucun colons ou *squatters* établis sur les dites terres du chemin de fer ou avec aucune autre personne ou personnes au sujet de telles terres. Aussi, copie des documents dans tous les cas référés au département de la justice quant à la légalité des droits des colons ou *squatters* sur les dites terres du chemin de fer ; de la formule des lettres patentes octroyées aux colons, et de la formule et des conditions des lettres patentes délivrées ou à être délivrées à la compagnie du chemin de fer, ainsi que copie du rapport ou des rapports du ministre de la justice à ce sujet. Aussi, état du nombre de lettres patentes octroyées aux colons établis sur les dites terres du chemin de fer par le département de l'intérieur jusqu'à ce jour. Aussi, copie de tout arrangement pris avec la compagnie, ou d'actes de garantie exigés d'elle pour le prompt octroi de la part de la compagnie, jusqu'à la date du 19 décembre prochain, de titres de préemption aux personnes désirant s'établir sur les dites terres conformément aux dispositions du dit acte de convention avec la Colombie-Britannique. Présentée à la Chambre des communes le 22 juin 1887.—*M. Gordon*—*Pas imprimée.*